

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021/45

ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE

ETABLISSEMENT DE BONS CADEAUX DE NOEL POUR LES ENFANTS DES PERSONNELS COMMUNAUX

Date de la convocation :
10 décembre 2021

Le **Judi 16 décembre 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire.**

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Cette séance de travail est organisée en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.
Elle se déroule en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre aux impératifs de distanciation.

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M MERY, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE M. MORETTI, M. PERALDI, Mme ROMANI

Nombre de membres
présents : **16**

ETAIENT REPRESENTES :

Nombre de votants : **17**

M. MEZZACQUI (donne procuration à M. FERRANDI)

Quorum : **08**

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme VALENTI

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

La commune attribue traditionnellement, au titre de l'action sociale, en direction des enfants des agents communaux, un bon cadeau de fin d'année (un bon par enfant) dans les conditions ci-dessous définies :

Catégories de personnels bénéficiaires : titulaires, stagiaires, non titulaire sur emploi permanent à temps complet ou non complet, et autres agents recrutés sur contrat de plus de trois mois après 90 jours consécutifs.

Limite d'âge autorisant la délivrance de ces bons : 16 ans révolus dans l'année civile

Montant du bon cadeau : 100 €

Conditions de distribution : Géant Casino

Pour l'année 2021, les agents bénéficiaires sont les suivants :

NOM DE L'AGENT	CATEGORIE D'EMPLOI	NB de BON DELIVRE	NOM DE L'ENFANT DATE DE NAISSANCE
Scarbonchi Stéphanie	Adjoint technique	1	Scarbonchi François-Marie 02/05/2014
Casalonga Jean Félix	Adjoint technique	1	Casalonga Victoria 02/03/2012
Brigato Christian	Adjoint technique	1	Brigato Jean-François 07/10/2008
Giacinti Jean-Michel	Adjoint technique	1	Giacinti François-Marie 01/11/2007
Giagoni Stéphanie	Adjoint technique (sous contrat)	1	Giagoni Marc' Andria 25/03/2006
Ferracci Stéphanie	Adjoint administratif	1	Tagnati Rémy 26/08/2009
Ferracci Stéphanie	Adjoint administratif	1	Tagnati Emma 17/11/2005
Carta Isabelle	Adjoint technique (sous contrat)	1	Carta Romain (31/10/2012)
Weck Jessica	Adjoint technique (sous contrat)	1	Rubio- Weck Laetitia 25/12/2013
Weck Jessica	Adjoint technique (sous contrat)	1	Rubio- Weck Raphael 16/09/2017
TOTAL		10	

Les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 €, sont inscrits au BP 2021 de la commune.

DECISION

Sur exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU, la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dans son article 9,

VU, la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment dans son article 88-1,

Sur proposition du Bureau des Adjoints, réuni le 7 décembre 2021,

AUTORISE la délivrance de bons cadeaux de Noël aux agents communaux susnommés, dans les conditions ainsi énoncées,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la commune.

AUTORISE, le cas échéant, Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.


Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20211216-2021_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021